**Examen périodique universel 42 - Gabon**

**Déclaration du Royaume des Pays-Bas**

Monsieur le Président,

Le Royaume des Pays-Bas saluent les efforts du Gabon pour la promotion de l’accès égal des femmes et des hommes à un mandat électoral ainsi qu’à des responsabilités politiques et professionnelles, inscrits dans la loi n° 001/2018 révisant sa Constitution.

Néanmoins, les Pays-Bas sont préoccupés par les signalements de cas de mauvais traitement et de torture de prisonniers. Par conséquent, il serait opportun de prendre des mesures supplémentaires dans le cadre des réformes de la justice pénale actuellement entreprises par le Gabon en vue de prévenir la torture et le mauvais traitement de détenus.

Les Pays-Bas **recommandent** au Gabon :

1. d’adopter le projet de loi portant réorganisation de la Commission nationale des droits de l’homme, qui fonctionnera aussi en tant que Mécanisme national de prévention de la torture ;
2. d’assurer la conformité de ce Mécanisme au protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture.

Merci de votre attention.

[1min10]